

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 28 septembre 2026

Délibération N° 28/09/2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Béatrice WOZNIAK, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, Cédric PRUVOST, Baptiste DESCLOQUEMANT, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

M. David MALFAIT, qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
Mme Stéphanie BROCHART qui a donné procuration à Mme Amélie-Dorothée Cian

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026, ci-annexé. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2026**



L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 16 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Cécile CARLIER, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
Mme Hélène DUBOIS qui a donné procuration à Mme Angélique Delmeiren-Azzaz
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe Cambier
M. Cédric PRUVOST qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
M. Guillaume MAUDUIT qui a donné procuration à Mme Laura Olender

Était absent :

M. Baptiste DESCLOQUEMANT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Monsieur le Maire : « J'ouvre la séance du conseil municipal Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Béatrice WOZNIAK est excusée et à donner procuration à Thomas Jacquemont, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS est excusée et à donner procuration à Angélique Delmeiren-Azzaz, Cécile CARLIER, Alain STEUX est excusé et à donner procuration à Jean-Christophe Cambier, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Cédric PRUVOST est excusé et à donner procuration à Philippe Mercier, Baptiste DESCLOQUEMANT

est absent, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE. Guillaume MAUDUIT est excusé et a donné procuration à Laura Olender, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Angélique DELMEIREN-AZZAZ ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le conseil municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 26 mars 2026 au 9 juin 2026. Pas d'observation.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 3 avril 2026, le Conseil Municipal a validé le procès-verbal correspondant. C'est OK. Pas d'observation.

1 - Délibérations « Administration Générale »

1 – 1 Délégation de pouvoirs au Maire

1 – 2 Désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine d'Arras

1 – 3 Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

1 – 4 Renouvellement de la commission de suivi (C.S.S) ARKEMA. Désignation d'un représentant

1 – 5 Désignation du correspondant défense

2 - Délibérations « Finances Marches publics »

2 – 1 Approbation du Compte financier Unique 2025

2 – 2 Affectation des résultats

2 – 3 Budget 2026 - Décision Modificative N°1

2 – 4 Marché 2025/03 – Préparation et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, aux accueils de loisirs et à la crèche municipale de la ville de Saint-Laurent-Blangy. Modification du marché N°1

2 – 5 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation / Extension des écuries de la ferme d'Hervin en équipement culturel intégrant une salle de spectacle et une école de musique municipale

2 – 6 Adoption du rapport de présentation des actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

2 – 7 Commande publique. Mutualisation des achats avec les communes d'Arras, Dainville, Saint-Laurent-Blangy et Sainte Catherine pour des prestations de propreté urbaine. Modification du représentant de la ville au sein de la CAO spécifique du groupement de commande

3 - Délibérations « Informatique, Travaux, Urbanisme et Services Techniques »

3 – 1 Service commun dans le domaine de l'informatique entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras. Avenant n°2 à la convention-cadre portant actualisation des modalités financière liées à la maintenance des serveurs et création d'un catalogue de service. Autorisation de signature

3 – 2 Fonds de concours communautaire – Evolution des modalités de certification des dépenses et de paiement des fonds de concours. Avenants aux conventions en cours d'exécution.

3 – 3 Convention relative à l'installation de dispositifs de vidéoprotection et à l'exploitation des images

3 – 4 Approbation d'une convention relative à l'organisation et à la sécurisation des transferts numériques de données concernant l'état de la délinquance entre la commune de Saint-Laurent-Blangy et la Communauté Urbaine d'Arras

3 – 5 Cession d'un terrain communal situé rue de la Liane à Saint-Laurent-Blangy à Madame Virginie Capelle

3 – 6 Approbation de la Charte d'utilisation des outils d'intelligence artificielle

3 – 7 Attribution d'un nom au parking de l'école Lenglet

4- Délibérations « Culture, Enfance, Education, Jeunesse, Sport et Associations »

4 – 1 Désignation d'un représentant de la commune à la Société Publique Locale Office du Tourisme, des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois

4 – 2 Convention de co-organisation du festival SLB FEST avec l'association SLB FEST

4 – 3 Organisation d'un concours de tarte au libouli

4 – 4 Tarifs école de musique 2026/2027

4 – 5 Modification de la sectorisation scolaire

4 – 6 Mise en place d'une étude surveillée

4 – 7 Organisation d'un séjour neige

4 – 8 Remboursement séjours jeunes

5 - Délibération « Personnel »

5 – 1 Protocole sur la gestion du temps de travail

5 – 2 Plan de formation du personnel communal

5 – 3 Etude surveillée – Délibération autorisant le recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires

5 – 4 Personnel vacataire – rédaction d'articles destinés au journal communal

5 – 5 Mise en œuvre de travaux d'intérêt général (TIG) au sein des services municipaux

5 – 6 Contrat d'apprentissage

6 - Information au conseil municipal :

6 – 1 Arrêté préfectoral portant autorisation environnementale relative au projet d'extension de la zone industrielle Est de Tilloy Les Moflaines

6 – 2 Arrêt de l'association Black Horse Country

7 – Questions diverses :

1-1 Délégation de pouvoirs au Maire

M. le Maire : « Première délibération donc il s'agit d'une délibération qui porte sur les délégations de pouvoir au Maire et là on a fait une petite modification n'est-ce pas Madame la directrice générale et où on ajoute le montant maximum d'une demande pour les subventions à hauteur de 15 000 € c'est-à-dire dans la délibération initiale on n'avait pas précisé le montant et donc la préfecture nous a dit il faut mettre un montant moi j'avais demandé 15 milliards mais ce n'est pas possible donc on met 15 000 € voilà. Cela vous va très bien ? Je vous remercie. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Pas d'observation ? Adopté à l'unanimité. »

1- 2 Désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine d'Arras

M. le Maire : « Ensuite désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté urbaine donc à chaque fois que la communauté urbaine au regard de la loi ou par décision politique des 46 maires souhaite transférer une compétence comme on l'a fait par exemple pour les voiries, pour l'éclairage public etc, il y a ce qu'on appelle une commission locale qui examine le transfert de compétences où là on discute des conditions de transfert mais aussi des conditions financières liées au transfert des compétences puisque généralement si vous transférez une compétence, vous perdez l'argent qui va avec, c'est logique puisque comme vous n'avez plus la compétence on vous enlève un montant équivalent au prorata de ce que ça peut représenter. Généralement ça vient de l'attribution de compensation donc il y a une commission locale que j'ai animé pendant le mandat précédent et donc là je vous propose de représenter la commune lors de cette commission de transfert parce que c'est quand même des sujets voilà il faut être autour de la table et savoir se faire entendre. Cela vous va ? Très bien. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. C'est noté. Adopté à l'unanimité. »

1 – 3 Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

M. le Maire : « 3^{ème} délibération, c'est la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs donc là je vous propose de désigner Nicolas Kusmirek et Hélène Dubois. Cela vous va ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

1 – 4 Renouvellement de la commission de suivi (C.S.S) ARKEMA. Désignation d'un représentant

M. le Maire : « 4^{ème} point, renouvellement de la commission de suivi Arkema vous savez que nous avons Arkema qui est situé à 90 % sur Feuchy. Il y a une petite partie sur Saint-Laurent mais le PPRT concerne Feuchy, Saint-Laurent, Athies forcément puisque c'est comme le nuage de Tchernobyl il ne va pas s'arrêter à la frontière. Et donc nous on est concerné par la commission de suivi et donc je vous propose de désigner Philippe qui suit cela depuis maintenant une bonne dizaine d'années donc il a une bonne connaissance du dossier. Cela vous va ? Très bien. Il y en a eu cette semaine non c'est la semaine prochaine. C'est ok pour tout le monde ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

1 – 5 Désignation du correspondant défense

M. le Maire : « Il s'agit également de désigner un correspondant défense voilà parce que chaque commune a un interlocuteur sur la partie défense et c'est encore plus prenant, cela s'est renforcé depuis la guerre en Ukraine donc Philippe va s'y coller si vous en êtes d'accord puisqu'il l'a déjà fait donc il sait comment cela fonctionne et il a même accueilli l'année dernière l'ensemble des correspondants défense

du Pas-de-Calais. Cela va ? Parfait. Pas l'abstention ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

2 – 1 Approbation du Compte financier Unique 2025

M. le Maire : « Je continue donc on passe sur la partie finance, sur le compte financier unique. Voilà donc je pense que vous avez vu la partie avec tous les tableaux que vous avez lus. Donc pour que cela soit plus simple, on vous a fait une petite synthèse et je pense que cela vous l'avez lue, à mon avis la partie compta, je ne pense pas mais cela vous avez dû le lire. Ce qu'il faut savoir c'est que jusqu'à présent dans l'organisation de la comptabilité publique donc le conseil municipal vote un budget qui est le budget prévisionnel donc ça vous le votez, on le vote au mois de mars en début d'année en général. Cela c'est ce qu'on va autoriser à dépenser, c'est le vote du budget, c'est ce qui est prévisionnel et à la fin de l'année on a ce qu'on appelle ce qu'on appelait dans le temps le compte administratif qui là acte dans la réalité ce qui était dépensé donc vous pouvez par exemple dire on va inscrire au budget 100 000 et puis finalement dépenser que 80 000 par exemple puisque vous n'avez pas besoin. Don c'est la différence entre le budget qui est le choix politique et le compte administratif qui est la réalité de ce qui a été fait et il y avait jusqu'à présent le compte administratif qui était le compte de l'ordonnateur c'est moi l'ordonnateur c'est comme ça qu'on l'appelle la personne qui décide des dépenses c'est le Maire même s'il y a les services, les adjoints et tout le monde. Ce n'est pas le Maire qui tous les jours décide le nombre de crayons qu'on va acheter mais c'est l'ordonnateur quand même et vous avez normalement la correspondance avec ce qu'on appelait dans le temps le compte de gestion et le compte de gestion c'était le receveur municipal parce qu'en fait le Maire décide de dépenser 100 si ces 100 sont inscrits au budget mais il ne sort pas d'un tiroir de l'argent avec les 100, l'argent est géré par le receveur municipal parce que c'est de l'argent public, il n'y a pas d'argent en mairie mais oui il faut être clair alors y a peut-être des régies pour vendre 2, 3 bricoles à la cantine mais il n'y a pas d'argent les 1 000 000 d'euros de budget ils ne sont pas stockés en mairie, il n'y a pas de coffre. Tout cela s'est stocké enfin c'est géré par le receveur et donc avant il y avait 2 comptes et il fallait que les 2 comptes correspondent et si cela ne correspondait pas là Houston y avait un problème. Maintenant ils ont décidé de complètement changer la façon de faire et nous avons maintenant ce qu'on appelle un compte financier unique c'est-à-dire que les 2 sont regroupés et donc forcément correspondre puisqu'ils sont groupés et c'est une attestation enfin une vision comptable de ce qui a été réalisé au cours de l'exercice donc c'est de la comptabilité c'est pour cela que vous allez voir apparaître, si vous prenez le document donc le préambule il vous explique pourquoi on fait un compte financier unique c'est bien détaillé. Donc vous avez la synthèse donc là on est sur le compte financier unique 2025 et dans la globalité vous reprenez l'intégralité des investissements et l'intégralité du budget de fonctionnement avec les dépenses et les recettes à chaque fois. Autant le budget qu'on vote doit être obligatoirement équilibré pour les communes parce que pour l'état ce n'est pas tout à fait le cas sinon on ne serait pas plusieurs milliards de déficits mais nous les communes c'est obligatoire cela veut dire que si vous dépensez 100 vous devez avoir 100 en recettes. C'est pour cela que vous regardez d'abord les recettes avant de voir ce que vous allez dépenser puisqu'il faut que ça soit 0 à la fin. Par contre le compte administratif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre forcément puisque ça atteste d'une réalité donc c'est pour cela que par exemple si vous prenez la partie investissement vous allez retrouver en dépense 2 051 371, 91 et en recette 1 561 531, 19 donc cela veut dire que vous avez par exemple un résultat d'exercice qui pour le coup est déficitaire à moins 489 000. Cela veut dire que si par exemple dans les recettes d'investissement on n'a pas reçu de subvention parce qu'elles sont décalées vous pouvez avoir des subventions d'équipement où on n'a pas reçu un fonds de concours qu'on a sollicité forcément cela ne vient pas abonder les recettes donc vous avez un déficit mais c'est un déficit qui est comptable ce n'est pas la fin du monde c'est un déficit comptable d'autant qu'après vous avez la section de fonctionnement où là vous voyez le montant des dépenses à 8 592 940, 30 et le montant des recettes à 9 227 033,40 et là vous avez donc un résultat de l'exercice qui est un excédent de 634 093,10 voilà. Et donc tout cela va s'équilibrer, ce qui veut dire qu'on met en parallèle tout cela avec les résultats de clôture

c'est vraiment de la compta, on met le tout dans la moulinette et vous avez comme résultat final ce qu'on appelle le résultat de clôture sur la partie fonctionnement vous avez 2 389 549,15 voilà et sur la partie investissement moins 39 074,05. Cela c'est la réalité de la clôture 2025. Vous avez après dans les pages suivantes la répartition par compte vous avez 011/012 etc et ce qui est important là-dedans surtout ce n'est pas tellement les montants même s'ils sont conséquents et qu'il faut s'y arrêter c'est surtout les taux de réalisation quand vous prenez par exemple les charges de personnel et assimilés vous avez un taux de réalisation de 99 % cela veut dire que ce qui a été budgété à 99 % a été réalisé cela veut dire que le travail préparatoire au budget a été très bien fait puisque on a réalisé 99 % de ce qu'on avait prévu. Les taux d'exécution c'est vraiment important un taux de réaliser c'est pareil par exemple sur l'atténuation des produits sur les charges de gestion etc, vous voyez. Et derrière vous avez si vous tournez encore la page vous avez la même chose pour les recettes de fonctionnement où là vous voyez par exemple qu'il peut y avoir des petites, des bonnes surprises quand vous avez- prévu 100 vous êtes à 175 % de réalisation, 104 %, 106 % donc c'est pour cela que vous voyez que les recettes réelles sont plus importantes que celles qui avaient été prévues au départ cela veut dire qu'entre 2 on a on a eu des recettes supplémentaires qui n'avaient pas été prévues, cela nous permet aussi quand on bâtit le budget d'avoir alors certains disent une gestion de bon père de famille c'est-à-dire que vous mettez la barre à un niveau en disant bon on n'est pas sûr d'obtenir les recettes donc on va baisser la part envisagée tout en étant dans un esprit de réalité, on essaie quand même d'être plus proche mais on se dit il peut y avoir peut-être qu'il y aura des bonnes surprises mais peut-être il y aura des mauvaises surprises donc on essaie de bien gérer et c'est là que vous voyez la différence. Et donc tout cela fait qu'à la fin vous allez avoir la répartition donc vous avez le même tableau pour la section d'investissement et vous avez le même tableau pour les recettes d'investissement vous voyez c'est pareil il y a des fois on a on a des produits qui avaient été prévus qu'on n'a pas reçus et puis il y a des produits qu'on avait prévus qu'ils sont arrivés largement ou juste un petit peu au-dessus, les subventions d'investissement généralement ce sont les fonds de concours et là il y a des petits décalages tout le temps dans le calendrier. Fonds de concours c'est l'argent qu'on sollicite à la communauté urbaine notamment pour accompagner des projets de la ville, il y a plusieurs types de fonds de concours en fonction de la nature des opérations, vous en avez un classique vous en avez un pour l'énergie, vous en avez un pour le cimetière, cela c'est un choix de la communauté urbaine de développer des fonds de concours pour accompagner les communes par exemple nous sommes en train de réaliser une opération je ne sais pas si vous avez vu il y a plein de camions qui circulent derrière ici depuis quelques temps c'est une grosse cuve de récupération d'eau qui va être installée au niveau du stade elle fait combien 15 000 litres, voyez ce n'est pas mal donc c'est de l'eau de pluie qu'on va récupérer qui va nous servir après à arroser etc et cela par exemple il y a un fonds de concours de la communauté urbaine qui accompagne les communes pour le faire. C'est des gros chantiers je ne sais plus combien on a Philippe ? On vous le donnera quand on va faire l'opération. Et puis après vous avez une appellation qui s'appelle le reste à réaliser donc là en l'occurrence cela veut dire qu'il y a des opérations qui ne sont pas terminées donc forcément il y a des choses qui restent à réaliser mais on l'intègre puisqu'elles ont été prévues au budget c'est-à-dire qu'on a annoncé qu'on allait faire on maintient l'opération donc du coup il reste à réaliser certaines choses et là vous l'avez que ce soit en dépense ou en recettes pour les opérations. Vous avez après la situation de la dette donc on en a discuté tout à l'heure vous voyez donc là vous avez les montants donc le montant du capital restant dû c'est 1 000 003 l'annuité de la dette c'est 452 000 voilà alors vous avez +16 000 en remboursement de capital 36 000 en intérêt c'est comme quand vous avez un prêt maison c'est pareil. Et là vous avez vu tout à l'heure que pour rembourser l'intégralité de la dette, il nous faut 2,49 années c'est-à-dire quasiment rien. On considère généralement que cela peut être critique pour une commune à partir de 8 je crois, c'est-à-dire que s'il nous fallait 8 ans pour rembourser là ce serait critique, 2,49 ce n'est rien ce qui veut dire que cela nous donne aussi une capacité d'emprunt puisque comme on prête qu'aux riches cela nous donne aussi une bonne capacité à la fois d'autofinancement et d'emprunt. Et puis vous avez l'état du personnel donc cela veut dire le nombre d'agents actuels et là vous avez la répartition titulaire - stagiaire - CDI - contractuel sur les 3 catégories et cela on y reviendra parce qu'il y a un gros travail qui est en train de se tenir avec monsieur Mercier et

Madame Lerat sur une mise à niveau du personnel mais cela fera un sujet sur lequel on aura l'occasion d'y revenir. Dernier point je veux porter à votre connaissance c'est la partie subvention aux associations donc là vous avez le détail dans le tableau à la fois des associations et de la partie subventions et nous avons donc 2 parties ce qu'on appelle le numéraire c'est-à-dire le montant de la subvention qu'on leur verse chaque année alors ce n'est pas en petite coupure c'est numéraire mais c'est en argent c'est clair et surtout les aides indirectes c'est-à-dire la valorisation de la mise à disposition des locaux, du matériel, du personnel etc pour chaque association et donc quand vous prenez les 2 vous voyez que on verse à peu près 250 000 € de subventions aux associations et que le total des aides c'est quasiment 500 000 € ça veut dire que la ville soutient les associations locales à hauteur de 750 000 €. On fera quelques points comparatifs vous verrez. Et puis dernier point c'est la partie plutôt liée à l'action sociale notamment qui reprend la subvention de fonctionnement qui est versée au CCAS parce que vous le savez le CCAS est un établissement public qui dépend de la commune mais qui a son budget propre mais qui est alimenté exclusivement par la ville alors on peut recevoir des dons au CCAS. Vous pouvez avoir une riche héritière qui décide de faire un don de 2 000 000 d'euros au CCAS on peut le prendre jusqu'à présent on n'en a pas eu mais on a eu déjà quelques dons. Et puis on a aussi une partie équipement et notamment l'année dernière la partie équipement a permis d'acheter un nouveau camion frigo pour le CCAS puisque l'ancien était complètement obsolète voilà pour la partie CFU. Alors là encore c'est de la comptabilité cela peut paraître un peu technique mais vous allez voir au bout des quelques années vous allez maîtriser cela parfaitement en tout cas moi je remercie Claudine Marquez et puis Madame Lerat d'avoir fait un document de synthèse qui est très explicite et qui résume parfaitement ce que vous avez là et que vous n'avez pas lu j'en suis absolument sûr. Ok voilà. Est-ce que vous avez des questions ? Cela va ? C'est clair pour tout le monde ? Ok donc si c'est clair pour tout le monde je m'en vais puisque la loi m'oblige à sortir pendant que vous allez le voter. Cela c'était la même chose avec le compte administratif donc Monsieur Lourme, je te passe la main tu fais voter et vous venez me rechercher dans une petite demi-heure.

M. Christophe Lourme : Voilà on va laisser Monsieur le Maire aller regarder la vue du 4^{ème} étage donc vous avez bien compris qu'en fin de compte cela permet d'évaluer effectivement la bonne gestion de la mairie donc on passe maintenant au compte financier unique. Donc nous allons pouvoir procéder au vote de cette délibération. Y-a-t-il des gens qui s'opposent à ce compte financier unique ? Y-a-t-il des abstentions ? Donc à l'unanimité cette délibération est acceptée. On peut aller chercher Monsieur le maire. Monsieur le Maire le compte financier unique a été adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Bien merci alors je me suis fait avoir parce que d'habitude le pot on le fait dans la salle d'à côté et là il est en bas donc je pensais être installé tranquillo mais non raté. »

2- 2 Affectation des résultats

M. le Maire : « Merci allez on va poursuivre donc toujours dans la partie financière maintenant qu'on a attesté le compte financier il faut affecter les résultats dont on a parlé tout à l'heure. Donc je rappelle section de fonctionnement excédent de clôture 2 389 549.15 et en section d'investissement le déficit alors résultat clôture c'est moins 39 00 le déficit des restes à réaliser moins 277 722.72 donc un déficit de clôture de 310 796.77 ce qui veut dire qu'en application des règles édictées par les règles comptables en gros. Donc, je vous propose d'affecter la somme de 310 196.77 au compte 1068R excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 2 072 352.38 à la ligne budgétaire 002R excédent de fonctionnement reporté et la somme de 39 474.05 à la ligne budgétaire 001D soldes d'exécution de la section d'investissement du budget 2026. Cela va pour tout le monde ? Bon de toute façon quand on est excédentaire c'est toujours plus facile. C'est clair. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

2 – 3 Budget 2026 - Décision Modificative N°1

M. le Maire : « Ensuite, nous avons une première décision modificative donc nous avons voté le budget 2026 et à chaque fois qu'on rajoute ou qu'on enlève des choses parce que les besoins parce qu'on doit s'adapter parce que ceci cela on fait ce qu'on appelle une décision modificative. Celle-ci c'est la première de l'année, elle porte notamment sur une affectation et une répartition de 386 000.00 € et je pense que la raison principale c'est qu'on a eu on a une recette fiscale supplémentaire qui n'était pas prévue. Donc si vous en êtes d'accord moi je vous propose d'accepter cette recette fiscale qui n'était pas prévue et de l'affecter comme réparti sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement notamment alors la partie frais d'études, vous allez retrouver puisqu'on va en parler après, l'ouverture du crédit pour les frais d'études de la ferme d'Hervin. Voilà. Ça va ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

2 – 4 Marché 2025/03 – Préparation et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, aux accueils de loisirs et à la crèche municipale de la ville de Saint-Laurent-Blangy. Modification du marché N°1

M. le Maire : « Point suivant c'est le marché préparation et livraison de repas en liaison froide destiné au restaurant scolaire. Voilà donc là il n'y a rien de particulier. C'est quoi des indices prenez le micro expliquez-nous un peu parce que là c'est pareil c'est technique.

Mme Perrine Lerat : Sur la plupart des marchés, il y a des indices de révision qui permettent de recalculer les prix en fonction de l'inflation, des coûts des matériaux et là les coûts de l'alimentation et les 2 indices de révision qui permettaient la réalisation de ce marché ont été supprimés donc on les remplace par de nouveaux indices au plus proche de la réalité et ça nécessite du coup de faire une délibération.

M. le Maire : On n'a pas trop le choix donc je vous remercie. Donc cela concerne restaurant scolaire, accueils de loisirs et crèche municipale. Il y a 2 marchés Api et Ensemble. Sachant que je profite de l'information donc il n'y a pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Api est intégré aujourd'hui dans le cadre du plan alimentaire territorial et participe et on aura donc l'occasion d'en reparler entre nous le plan alimentaire territorial c'est conduit par la communauté urbaine. Ok. Adopté à l'unanimité. »

2 – 5 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation / Extension des écuries de la ferme d'Hervin en équipement culturel intégrant une salle de spectacle et une école de musique municipale

M. le Maire : « Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, extension de la ferme d'Hervin en équipement culturel, c'est simple c'est ce qui nous permet de démarrer l'opération, on a eu plusieurs épisodes avec la ferme. On a dû revoir la copie un moment car cela ne collait pas, on a dû modifier le choix. Là on démarre, cela veut dire que la cabinet Basalt. Ils vont se mettre au boulot pour avancer. C'est un sujet qui va nous animer pendant de nombreux mois et cela va être le projet phare du mandat et je vous rappelle que l'on est sur une estimation de coût de l'ordre de 5 millions HT et comme on récupère la TVA, je parle en HT mais il faudra inscrire six au budget même si on la récupère, il faut l'inscrire quand même. C'est un gros projet qui va nous demander beaucoup de temps d'échanges, qui va nous amener à avoir beaucoup de groupes de travail, cela va nous occuper, c'est clair. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour eux. Adopté à l'unanimité.

2 – 6 Adoption du rapport de présentation des actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire : « Vous avez ensuite un autre document alors quand c'est présenté comme cela c'est que cela vient des finances et que c'est bien fait, il porte sur les actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes donc c'était les observations définitives donc là on va retrouver notamment la partie sur les amortissements, je pense des choses comme ça ? Allez-y.

Mme Perrine Lerat : Effectivement on est tenu un an après la présentation du rapport d'observation définitive de communiquer au conseil municipal les avancées qui ont été faites sur les différents rappels droits et recommandations. Donc sur le rappel au droit on avait engagé la mise en place d'un inventaire physique complet des biens régulariser les modalités d'utilisation du compte épargne-temps, constituer les provisions nécessaire pour couvrir les charges afférentes au jour épargner sur le CET, publier sur le site internet de la commune des actes municipaux, les documents budgétaires, les informations relatives aux subventions et on avait aussi quelques observations concernant le règlement budgétaire et financier de la ville, appliquer le dispositif de contrôle des régies, compléter les rapports d'orientation budgétaire par toutes les informations requises par le CGCT, à sortir la présentation du budget primitif et du compte administratif de la note de synthèse et renseigner les annexes budgétaires les informations montant concernant l'état du personnel non titulaire. Pour tous ces rappels au droit et ces observations, les services finances, RH et autres services administratifs ont pallié ce qui avait été remonté par la chambre régionale des comptes pour la plupart pendant même le contrôle puisque ce sont des choses qui avaient été corrigées. Reste encore en cours l'inventaire physique complet des biens puisqu'en fait c'est un travail qui est colossal puisque ça reprend une anxiété qui avait forcément été pris en compte. Donc du coup Claudine continue à avancer sur cet inventaire physique et voilà mais en tout cas on a bien avancé pour tout le reste cela a été résolu, modifié, complété.

M. le Maire : Très bien bon le rapport dans sa globalité disait que la ville était très bien gérée avec énormément de points positifs, voilà les anciens conseillers municipaux l'ont voté donc ils l'ont vu, donc c'était quand même assez exceptionnel. Par contre quand la chambre se déplace forcément il faut qu'elle trouve des trucs quand même cela serait trop simple. Donc là ce sont des points, je ne sais pas si vous avez vu la première partie mais déjà vous voyez le recensement vous avez un perforateur, un caméscope, une presse horizontale basique, des chariots, des cales de canoë, une machine à laver, un bateau, une tente hexagone, des pagaies, un aspirateur, vous imaginez le temps que cela prend. Vous imaginez et donc cela veut dire que donc cela il faut recenser tout ce qu'on a acheté et vous avez vu les dates 87, 96, 2002, 2001, 99 et tout ce qu'on achète actuellement faut que cela rentre aussi donc c'est quand même un boulot qui est considérable. Mais faut le faire donc on le fait donc c'est pour ça que cela fait déjà des beaux dossiers. Voilà cela va pour tout le monde ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Si certains sont volontaires pour recenser le nombre de fourchettes tout cela on prend, les crayons par exemple on prend. Il y a même en fax de l'hôtel de ville vous voyez. Mais vous rigolez les Japonais gardent les fax parce qu'ils pensent que si jamais il y a des bugs cela continue de fonctionner et en plus ce n'est pas piratable donc ils sont plus en sécurité. Donc voilà pour la chambre régionale donc c'est un gros travail mais on s'est engagé on a reçu les magistrats tout ça on a dit qu'on allait faire le nécessaire et on a déjà fait une grosse partie. Adopté à l'unanimité. »

2 – 7 Commande publique. Mutualisation des achats avec les communes d'Arras, Dainville, Saint-Laurent-Blangy et Sainte Catherine pour des prestations de propreté urbaine. Modification du représentant de la ville au sein de la CAO spécifique du groupement de commande

M. le Maire : « Ensuite la commande publique donc là cela concerne la mutualisation des achats avec les communes d'Arras, Dainville, Saint-Laurent-Blangy Sainte-Catherine pour les prestations de propreté urbaine et il s'agit de désigner 2 personnes pour la commission d'appel d'offres afin de renouveler puisqu'on est en début de mandat donc on va y envoyer Philippe Mercier et Hélène Dubois, cela va les occuper. Cela va pour tout le monde ? Très bien. Alors sachant que ce sont des choses qui se

passent dans la journée donc il faut avoir quand même un peu de souplesse dans son emploi du temps. c'est clair donc Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3 – 1 Service commun dans le domaine de l'informatique entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras. Avenant n°2 à la convention- cadre portant actualisation des modalités financière liées à la maintenance des serveurs et création d'un catalogue de service. Autorisation de signature

M. le Maire : « Et puis après c'est service commun dans le domaine de l'informatique. Cécile s'il vous plaît Madame Carlier dites-nous un peu de quoi il retourne.

Mme Cécile Carlier : L'idée de cette délibération c'est de revenir sur le service commun qui est effectif depuis janvier 2025 et qui permet de mutualiser donc les ressources informatiques entre les différentes parties prenantes que sont la CUA, la ville de Saint-Laurent, de Saint-Nicolas et d'Arras. Donc là après plus d'un an de fonctionnement, il a été jugé nécessaire d'adapter la tarification et de pouvoir coller plus à la réalité des usages donc il y a 2 objets qui sont présents dans cet avenant, la mise à jour des modalités de facturation des serveurs et donc y a eu en fait une révision de la quote-part par commune pour vraiment s'ajuster aux besoins réels de chacune donc on a ainsi maintenant une répartition plus juste et plus équitable en fonction des besoins de chacun. Et puis la création d'un catalogue de services qui permet aux communes de bénéficier de prestations informatiques complémentaires donc notamment auprès de DIITUN donc la direction de l'ingénierie de l'informatique des télécommunications et des usages numériques de la CUA avec des prestations vraiment spécifiques et notamment de l'ingénierie à l'heure où à la journée. Voilà donc cette délibération permet la mutualisation dans un cadre plus transparent et mieux adapté aux besoins de chacune des parties prenantes.

M. le Maire : Ok cela va pour tout le monde ? Donc c'est une opération de mutualisation clairement entre les différentes communes et cela nous permet d'optimiser un petit peu y compris financièrement le fonctionnement. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3 – 2 Fonds de concours communautaire – Evolution des modalités de certification des dépenses et de paiement des fonds de concours. Avenants aux conventions en cours d'exécution

M. le Maire : « Le point suivant concerne les fonds de concours donc là c'est une demande qui est liée à une demande de la receveuse municipale c'est cela ? Expliquez-nous un peu Madame Lerat.

Mme Perrine Lerat : Jusqu'à présent afin de valider les fonds de concours et de pouvoir demander les avances, les versements et les soldes, on avait un document qui était certifié conforme par la trésorerie qui indiquait qu'effectivement les factures avaient réellement été payées, les dépenses réellement effectuées. La trésorerie a décidé qu'il ne souhaitait plus réaliser ces documents parce que cela présentait une charge de travail trop importante pour eux donc du coup c'est à nous de certifier conforme aujourd'hui ces dépenses sauf que toutes les conventions pour les fonds de concours entre la CUA et avenants pour l'ensemble des conventions de tous les fonds de concours de toutes les villes de la CUA qui représente je pense plus de 200 dossiers pour eux et ce qui en fait déjà une perte pour nous.

M. le Maire : Jeudi soir au conseil communautaire, je ne sais pas si vous avez regardé toute la tartine, ils font la même chose au conseil communautaire mais là c'est pour tous les fonds de concours de toute la communauté. OK cela va pour tout le monde ? Merci pour eux, on va faire le job. Adopté à l'unanimité. »

3 – 3 Convention relative à l'installation de dispositifs de vidéoprotection et à l'exploitation des images

M. le Maire : « Point suivant c'est la convention relative à l'installation de dispositifs de vidéoprotection et à l'exploitation des images Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Oui Monsieur le Maire, en fait c'est une convention qui permet comme la Communauté Urbaine d'Arras installe de la vidéoprotection sur le territoire de Saint-Laurent-Blangy on est obligé de passer par cette convention pour l'installation, l'exploitation des images. Voilà tout simplement.

M. le Maire : D'accord, parce que ce sont des caméras qui appartiennent à la CUA mais comme elle est sur le territoire de Saint Laurent cela relève du pouvoir de police du Maire donc il faut conventionner. OK. Cela va ? C'est clair ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3 – 4 Approbation d'une convention relative à l'organisation et à la sécurisation des transferts numériques de données concernant l'état de la délinquance entre la commune de Saint-Laurent-Blangy et la Communauté Urbaine d'Arras

M. le Maire : « L'organisation du transfert des données justement Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : On avait parlé au dernier conseil c'est une plateforme qui va regrouper en fait tous les indicateurs sur la délinquance des communes qui va permettre aussi d'avoir nous une cartographie des événements que nous permet aussi d'adapter nous les forces de sécurité, les moyens ou la vidéo nécessaire en fonction des poches de l'instance ou de fait.

M. le Maire : Cela va pour tout le monde ? Donc de toute façon on avait déjà évoqué ce sujet-là. Pas d'avis contraire je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3 – 5 Cession d'un terrain communal situé rue de la Liane à Saint-Laurent-Blangy à Madame Virginie Capelle

M. le Maire : « Point suivant il s'agit d'une cession de terrain communal. Monsieur Kusmierek.

M. Nicolas Kusmierek : Effectivement c'est une délibération concernant un petit terrain communal de 150 m² donc ce n'est pas grand-chose qui est situé rue de la Liane. Donc on procède régulièrement à ce type de cession vous verrez le long du mandat ce type de délibération passer lors des conseils municipaux. il s'agit le plus souvent de régularisation foncière. Alors ces opérations se déroulent généralement en plusieurs étapes là c'est la délibération finale pour pouvoir vendre en fait à la personne qui souhaite acquérir mais vous verrez il y a plusieurs délibérations au préalable de ces ventes qui sont d'abord une délibération qui autorise le principe de vente après on aura une délibération qui constate la désaffectation du terrain donc qui n'est plus affectée à l'usage public et puis une 3^{ème} qui prononce le déclassement afin de le sortir du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal et pour finir une délibération qui autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives pour pouvoir vendre le bien à la personne qui souhaite l'acquérir donc ici à Madame Capelle qui va acquérir ce terrain estimé à 1 600 € montant qui a été défini par le service des domaines. ce n'est pas nous qui définissons l'estimation mais c'est bien les services fiscaux qui déterminent le montant en sachant qu'on peut toujours vendre au-dessus mais on n'a pas le droit de vendre en-dessous du montant qui a été indiqué.

M. le Maire : Voilà tout ça nous coûte évidemment beaucoup plus cher que la valeur du prix du terrain et que le temps passé les documents et là encore cela ça va c'est 150 m² mais si vous vendez 3 m² c'est

la même procédure, c'est pareil, cela nous est déjà arrivé même un mètre carré on a fait une fois. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Merci pour elle. Adopté à l'unanimité. »

3 – 6 Approbation de la Charte d'utilisation des outils d'intelligence artificielle

M. le Maire : « Charte d'utilisation des outils de l'intelligence artificielle. Mme Carlier.

Mme Cécile Carlier : Donc là il s'agit de mettre en place une charte d'utilisation des outils d'intelligence artificielle alors là où certaines collectivités on bannit totalement l'intelligence artificielle ici à Saint-Laurent on a fait le choix de la cadrer et notamment en plus en mettant à disposition une nouvelle intelligence artificielle faite par les collectivités pour les collectivités qui s'appellent Délibia et donc voilà cette charte vient un peu cadrer les différents usages, donner les grands principes et notamment celui de l'intelligence artificielle ne remplace pas l'humain et notamment le sens critique de l'humain on ne prend pas pour acquis ce qui est sorti de l'intelligence artificielle mais on analyse et on adapte si besoin.

M. le Maire : Très bien cela va pour tout le monde ? Oui Patricia.

Mme Patricia Jovenin : Pour quelle raison certaines communes renoncent c'est quoi les motifs ?

M. le Maire : Pour quelle raison les communes renoncent à quoi ?

Mme Patricia Jovenin : A l'intelligence artificielle.

M. le Maire : Mme Carlier.

Mme Cécile Carlier : Notamment pour la diffusion de données en fait sur des outils où les intelligences artificielles s'entraînent sur ce que vous donnez en fait toutes les données qui peuvent être des données à caractère sensible du coup sont données à l'intelligence artificielle sur lequel elles s'entraînent donc elles ont des informations vous concernant donc certaines collectivités ont fait le choix de stopper en proposant des solutions alternatives ou pas comme Délibia qui vraiment là se base sur un fond documentaire et qui est une intelligence artificielle qui ne s'entraîne pas sur ce que vous lui donnez comme informations comme les plus communes comme chatgpt et vont se servir des informations qui vont leur donner et on ne peut pas se permettre de donner n'importe quelle information d'une collectivité.

M. le Maire : Voilà, oui Monsieur Malfait.

M. David Malfait : Sur l'intelligence artificielle le sujet il est en réflexion à l'échelle communautaire également oui ?

M. le Maire : Absolument. il y a la même chose d'ailleurs à la communauté, il y a une charte aussi communautaire et il y a plusieurs groupes de travail communautaire placés sous la responsabilité du Directeur général des services Stéphane Delabre en personne et c'est animé politiquement par Michael Audegond le Vice-Président chargé du numérique qui est le Maire de Wailly, oui tout à fait et l'enjeu notamment au-delà de l'IA comme on le dit il y a des enjeux qui sont vraiment particuliers notamment la captation de la data parce qu'aujourd'hui c'est quand même ça qui fait la différence, c'est clair, qu'est-ce que l'on fait des données ? Parce qu'il y a plein de données comment on les utilise où est-ce qu'elles sont ? Qui a une partie des données enfin il y a des enjeux là-dessus. Aujourd'hui le pouvoir c'est celui qui sera utilisé les données c'est clair, c'est comme cela c'est pour ça que les algorithmes définissent déjà beaucoup de choses et en tout cas sur l'intelligence artificielle on est dans une situation où les

collectivités ne sont pas en dehors du monde dans lequel elles vivent et donc on doit être en capacité de pouvoir appréhender la problématique tout en l'encadrant c'est pour ça qu'il y a une charte et surtout en formant les collaborateurs c'est ce qu'on fait aujourd'hui c'est essentiel. Cela va ? Très bien donc pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

3 – 7 Attribution d'un nom au parking de l'école Lenglet

M. le Maire : « Le point suivant il s'agit de dénommer un espace qui est situé derrière l'école Lenglet. alors les plus anciens d'entre vous connaissent Pierre Noé qui nous a quitté il y a quelques semaines juste après son épouse donc qui a été président de la Chambre des métiers mais qui a surtout été le fondateur de l'entreprise Noé électricité et bon cela fait longtemps et je lui en ai parlé de son vivant mais c'était pas voilà il préférerait il avait quand même une forme d'humilité Monsieur Noé donc il ne préférerait pas et j'en ai rediscuté avec ses fils et je pense qu'il serait intéressant qu'on ait alors vous voyez où était l'entreprise Noé rue de Versailles donc c'est juste en face de l'école Lenglet. Et donc moi ce que je propose je ne vais pas débaptiser la rue Pasteur parce que cela va être compliqué pour les gens qui y habitent mais l'espace, le parking qui est devant l'école Lenglet n'a pas de nom et ce que je propose c'est qu'on le dénomme Pierre Noé ce qui marquera aussi une partie de notre histoire locale sur une entreprise qui a qui a contribué à l'histoire de Saint-Laurent-Blangy. Cela nous permettra de rendre hommage à un grand Monsieur pas que physiquement car c'était un viking mais surtout un Monsieur avec qui on a passé voilà des heures importantes et puis qui avait aussi une culture qui était très impliquée dans la vie locale notamment au niveau du vélo puisqu'il a été un des membres actifs de la draisienne immercurienne qui était le club cycliste le Saint-Laurent-Blangy dans les années 80 où ils faisaient des Paris-Roubaix. c'était impressionnant on a retrouvé quelques photos. Donc j'aurai l'occasion d'y revenir au moment où on fera le moment avec sa famille et en attendant comme ça si vous en êtes d'accord on va préparer tout cela. Cela va ? Très bien. Je vous remercie pour lui et pour sa famille et nous aurons aussi un temps en préparation à la rentrée mais j'y reviendrai parce que là je fais du teasing sur une autre personne mais qui elle est vivante de temps en temps c'est bien aussi de faire des choses pour les personnes de leur vivant. OK. Cela va pour tout le monde ? Très bien. Adopté à l'unanimité. »

4 – 1 Désignation d'un représentant de la commune à la Société Publique Locale Office du Tourisme, des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois

M. le Maire : « Je poursuis délibération suivante donc là on change de domaine la 4.1 donc il s'agit de la désignation à la société publique locale donc on a discuté la dernière fois. On groupe 3 d'entre vous m'avez fait part de leur souhait de d'intégrer la SPL donc j'ai eu un échange avec Christian Berger avec le directeur général et donc mon choix suite à cet échange s'est porté sur Cécile Carlier alors cela ne veut pas dire que les 2 autres ne sont pas capables de le faire simplement non mais j'entends bien c'est simplement parce que Christian Berger souhaite développer l'intelligence artificielle dans le tourisme et donc pas de bol on a tiré au sort et c'est toi qui a perdu Cécile mais c'est dans la continuité de ce qu'on a évoqué tout à l'heure voilà alors après ce n'est pas non plus c'est jamais que la représentation ce n'est pas de travailler à l'office du tourisme attention on ne va pas lui demander de faire guide. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Nous aurons l'occasion dans les semaines qui viennent aussi d'aller à la rencontre de la SPL puisque nous avons sur le territoire communal un équipement qui appartient à la communauté urbaine et qui est géré par la société publique c'est Riverside et donc on aura l'occasion d'aller découvrir à travers l'équipement aussi la réalité de la société publique qui je le dis pour les amateurs lancera mercredi soir l'édition 2026 de la bière de l'office du tourisme et je serai amené à aller à la microbrasserie de Chelers voilà. Parce que chaque année on choisit un brasseur du périmètre de la SPL il y a 360 communes donc on voit du pays les dernières j'étais à Fief c'est vraiment loin c'est très beau mais c'est loin c'est la commune la plus éloignée du territoire de la SPL et là cette année-là ce coup-ci on va à Chelers alors Fief c'était dans le territoire d'Artois le Ternois

com et Chelers c'est dans le territoire des campagnes de l'Artois. Ne vous inquiétez pas vous pourrez en goûter dès qu'elle sera sortie on en profitera. Adopté à l'unanimité. »

4 – 2 Convention de co-organisation du festival SLB FEST avec l'association SLB FEST

M. le Maire : « Point suivant, il s'agit de renouveler la convention de co-organisation du festival SLBFEST et la ville et une convention initiale qui datait il y a 5 ans, 6 ans, 3 ans et donc il s'agit de la renouveler donc vous avez les éléments dans la délibération. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Jacquemont ne participe pas au vote bien sûr. S'il y a quelqu'un d'autre qui est administrateur du SLBFEST c'est pareil mais je ne pense pas. Très bien. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

4 – 3 Organisation d'un concours de tarte au libouli

M. le Maire : « Point suivant organisation du concours de tarte au libouli. Vous devez approuver l'organisation d'un concours de tartes au libouli et c'est quand même un truc d'être conseiller municipal. Ce n'est quand même pas rien vous pourrez dire à vos petits-enfants plus tard quand j'étais conseiller municipal un jour j'ai voté une délibération sur un concours de tarte au libouli. Vous ne vous rendez pas compte de la chance que vous avez. Est-ce que du coup on va décaler ? Je le dis quand même parce qu'il faut qu'on le décale d'une semaine on est d'accord ? On met mercredi prochain ? Cela va pour tout le monde ? Vous l'avez lu au moins ? Vous avez vu la tarte elle doit être faite maison et elle doit être de type libouli avec pâte levée ou briochée. Cela roule ? Merci pour cette tarte. Adopté à l'unanimité. »

4 – 4 Tarifs école de musique 2026/2027

M. le Maire : « Ensuite la numéro 4 c'est les tarifs de l'école de musique donc cela c'est Monsieur Lourme.

M. le Maire : Donc chers collègues vous serez amené chaque année à délibérer en fin de compte sur la politique tarifaire de l'école de musique. Donc en résumé pour revenir sur la délibération on arrive sur le tableau donc il y a 3 catégories les immercuriens, les extérieurs et un tarif dégressif notamment pour s'adapter aux familles nombreuses puisque c'est à partir de 3 membres de la famille donc vous avez à la fois le tarif moins de 18 ans et plus de 18 ans, moins de 18 ans c'est tout ce qui est en gras. Donc Monsieur le Maire nous avait demandé aussi d'éclaircir un peu cette délibération et c'est pour cela que pour les anciens et quelque chose qui de nouveau qui arrive la place offerte en fin de compte pour les différents stages voilà.

M. le Maire : OK et vous avez noté que les paiements se feront aménagés en 4 versements pour étaler, cela représente quand même des sommes qui peuvent être importantes. Cela va ? Je ferai juste une petite parenthèse vous avez certainement vu dans la presse que la commune de Beaumetz-lès-Loges avait fermé son école de musique. Alors ils en ont parlé parce que c'est l'école où été formée la gagnante de la Star Académie Marine et vous avez vu je ne sais pas si vous avez vu un des arguments, c'est un argument financier qui précise notamment que sur les 43 élèves ou 48 il y en a 18 ou 13 qui sont que du village donc beaucoup d'extérieurs et qui ne se voyaient pas en situation de devoir réclamer le coût réel aux extérieurs qui est de l'ordre de 800 €. C'est des choses qu'il faut intégrer. Donc tout le monde est ok pour les tarifs ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

4 – 5 Modification de la sectorisation scolaire.

M. le Maire : « Sectorisation scolaire Madame Cartigny.

Mme Nathalie Cartigny : Oui Monsieur le Maire donc la commune compte 2 groupes scolaires comme vous le savez Langevin Capucines et Lenglet Petit pont de bois et une école maternelle mutualisée avec Arras l'école Badinter. Le but de cette réorganisation est d'optimiser la proximité pour les familles, équilibrer les effectifs selon les capacités d'accueil, s'adapter à l'évolution démographique et favoriser la mixité sociale. Cette règle s'appliquera dès la rentrée 2026/2027 pour les élèves concernés et les nouveaux arrivants. L'inscription se fait en mairie pour l'école de secteur sur présentation de justificatif domicile, état civil santé. Tout déménagement ou hébergement chez tiers impose de fournir de nouveaux justificatifs mis à jour. Les dérogations sont la compétence exclusive du Maire après examen du dossier selon un protocole précis. La demande doit être écrite et motivée. L'acceptation dépend des places disponibles notamment pour les petits qui ne sont pas en obligations scolaires c'est-à-dire à partir de 3 ans mais en obligation scolaire avant on n'y est pas et de la validation par le directeur d'école en cas de refus de décision celle-ci est expliquée. La dérogation une fois acceptée est valable pour un cycle scolaire donc soit pour la maternelle soit pour l'élémentaire. Voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : OK. Alors je porte à votre connaissance également une chose donc on a vu tout à l'heure la démographie scolaire, on a vu tout à l'heure les potentiels évitements. Il faut savoir qu'aujourd'hui le coût d'une classe non utilisée et assez conséquent. Donc là j'ai demandé au service de pouvoir faire l'état des lieux c'est-à-dire que dans une école même si la classe n'est pas utilisée elle coûte de l'argent. Et cela peut aller de 20. 30 40 000 par an. Donc cet argent là il n'est pas utilisé autre chose. Donc du coup j'ai demandé rendez-vous au directeur académique ce qu'on appelle le DASEN directeur académique des services de l'éducation nationale qui est donc basé sur le boulevard à côté du commissariat pour avoir un échange avec lui sur les perspectives d'évolution physiques de nos écoles et donc les services me font un état des lieux complet. Alors il faut savoir que depuis 2014, on a investi un peu plus de 2 000 200 € dans les écoles et on a perdu 300 élèves. Donc le sujet ce n'est pas d'avoir des écoles performantes c'est le cas le sujet c'est de dire qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui sur la répartition des mètres carrés. Et donc il va y avoir un sujet et je vais poser le sujet avec le directeur académique puisque même si le patrimoine relève du Maire, les moyens relèvent du maire mais l'organisation relève de l'éducation nationale donc il faut que cela se fasse dans le dialogue, il se passera quelque chose mais je veux que cela soit dans le dialogue mais il se passera quelque chose. Quand j'étais scolarisé à l'école Langevin certains d'entre vous sont des anciens élèves d'école Langevin donc il y a très longtemps on était 900 élèves aujourd'hui il y en a 200 et l'école c'est la même donc vous voyez un petit peu la marge donc cela veut dire qu'il y a des questions qu'il faut qu'on se pose. Cela étant cela amène aussi à avoir une réflexion pertinente parce que on ne met pas n'importe quoi dans une école même si enfin dans des locaux même s'ils sont désaffectés à côté d'une école etc enfin il faut réfléchir à tout cela c'est sûr. Et puis il faut aussi créer les conditions pour que ceux qui restent se sentent bien dans les classes donc ce n'est pas une question de moyens c'est une question de pertinence. Mais cette pertinence, elle passe par le dialogue parce que quand on bouscule les habitudes forcément cela change mais aujourd'hui les habitudes, elles vont être bousculées vous avez vu Cédric vous a annoncé tout à l'heure la perte de la démographie scolaire dans le département on est entre 20. 30. 40 000 élèves. Aujourd'hui, on en est même à imaginer de remettre des écoles élémentaires dans les collèges c'est des sujets sur lesquels il y a même des sites expérimentaux parce qu'il faut optimiser c'est clair voilà et en fait pendant longtemps on a pensé que cela allait s'inverser vous avez bien compris que cela ne va pas s'inverser c'est inéluctable aujourd'hui cela pose même des questions démographiques d'enjeux pour la société c'est dire que la question qui va se poser demain c'est qui va payer votre retraite je pense au plus jeunes. C'est tous ces sujets-là donc il faut que l'on commence à appréhender les choses un petit peu différemment et moi j'ai demandé au directeur académique parce que je veux que cela se fasse correctement mais que l'on soit d'accord sur les enjeux. Voilà. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

4 – 6 Mise en place d'une étude surveillée

M. le Maire : « Point suivant l'étude surveillée, Madame Cartigny.

Mme Nathalie Cartigny : Alors l'étude est organisée en 2 périodes de septembre à décembre et de janvier à juin. Elle n'a lieu cette année et l'année prochaine je pense aussi qu'à Lenglet. La capacité de 20 enfants maximum par séance. Cette étude est encadrée par des enseignants. La tarification est forfaitaire par période et non remboursable en cas d'absence donc tarif pour les immercurien cela va de 15 à 45 € et pour les extérieurs tarif plein de 60 €.

M. le Maire : Ok donc cela sont des choix qui sont portés par les enseignants, ce n'est pas le Maire qui impose on répond à une demande d'enseignants et on organise la structure. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

4 – 7 Organisation d'un séjour neige

M. le Maire : « Cela va nous rafraîchir un peu c'est le séjour neige.

Mme Nathalie Cartigny : Organisation d'une semaine du samedi 20 au samedi 27 février 2027, nous retournons à Bernex comme l'année dernière en Haute-Savoie. Cela concerne 50 enfants nés entre 2015 et 2017 habitants de la commune de Saint-Laurent ou scolarisés dans les écoles de Saint-Laurent. La priorité est donnée à ceux qui n'ont jamais participé. Le prestataire reste les Compagnons des jours heureux. Le coût de ce séjour et de 1 260 € par enfant, le prix est calculé selon le quotient familial de la CAF pour les immercuriens, cela va de 315 à 360 €, les enfants extérieurs ni scolarisés dans la commune c'est de 460 € à 480, le reste est pris en charge par la commune et la CAF. Donc il est demandé au conseil municipal de valider l'organisation du séjour et d'approuver les tarifs, voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très bien merci. Cela va pour tout le monde ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? OK. Merci pour les enfants. Adopté à l'unanimité. »

4 – 8 Remboursement séjours jeunes

M. le Maire : « Remboursement séjours jeune donc Madame Cartigny c'est quoi ?

Mme Nathalie Cartigny : C'est du VACAF, cette délibération vise à régulariser la situation des familles qui ont payé l'intégralité de leur séjour à la neige avant la validation de l'aide de VACAF. Donc en fait c'est une remise à jour, la CAF va rembourser la commune et cela va être dispatché aux familles, nous on rembourse les familles le trop-perçu.

M. le Maire : OK cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

4 – 9 Accueils de loisirs. Rémunération des animateurs et directeurs des accueils de loisirs de la commune

M. le Maire : « Point suivant, c'est l'accueil de loisirs donc une petite partie qui concerne la rémunération des animateurs Madame Delmeiren.

Mme Angélique Delmeiren-Azzaz : Donc le smic horaire a été revu à la hausse donc il est passé de 12.02 au 1^{er} juin à 12.31 donc les services ont travaillé un peu en urgence pour pouvoir payer directeur, directeur adjoint et animateur dès le 1^{er} juillet et on valorise tous les salaires en ce sens, donc le reste n'a pas été modifié mais rien que le salaire par rapport au smic horaire.

M. le Maire : OK. C'est en réactivité à l'information d'augmentation du smic cela nous permet comme cela de pouvoir d'ores et déjà intégrer cette augmentation dans la rémunération des jeunes qui travailleront cet été parce que si on ne prend pas la délibération maintenant en fait il faudra qu'on délibère à l'automne pour faire un rappel, c'est pour cela que j'ai dit on va le rajouter pour eux c'est quand même plus simple. Cela vous va ? OK. Adopté à l'unanimité. »

5-1 Protocole sur la gestion du temps de travail

M. le Maire : « Sur la partie personnelle puisqu'on parle d'agents donc on a un protocole sur la gestion du temps de travail c'est Mercier.

M. Philippe Mercier : Oui Monsieur le Maire donc on a déjà parlé depuis plusieurs mois maintenant. il y a un gros travail qui a été effectué concernant la gestion du temps de travail des agents qui est de 1600 +7 h la journée de solidarité. Donc tout cela amène forcément à cadrer la gestion du temps de travail par le logiciel qui s'appelle Incovar. Tous nos agents vont badger prochainement donc il a fallu écrire ce protocole qui rappelle l'ensemble des règles mais pas qu'il y a aussi pas mal de points réglementaires dans ce protocole que vous avez lu entièrement et je remercie le travail des services. Et ce protocole a été présenté au comité social territorial la semaine dernière.

M. le Maire : Des questions ? Cela va pour tout le monde ? OK il y a des petites boîtes qui sont arrivées là en bas. Très bien. Cela marche. Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

5-2 Plan de formation du personnel communal

M. le Maire : « Point suivant c'est le plan de formation du personnel communal, Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : C'est une délibération que vous allez voir chaque année, un plan de formation qui est pour la ville je l'ai déjà dit plusieurs fois mais je répète assez exceptionnel. il y a peu de communes qui ont un plan de formation identique au notre, vous avez le détail avec les annexes etc. Pareil plan de formation qui a été présenté aux instances donc au comité social territorial la semaine dernière aussi. Voilà donc c'est une délibération que vous verrez arriver chaque année.

M. le Maire : Ok des questions ? Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

5-3 Etude surveillée. Délibération autorisant le recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires

M. le Maire : « Le point suivant c'est les études surveillées, là c'est dans la continuité de la délibération de tout à l'heure c'est juste pour pouvoir recruter les enseignants qui vont faire l'étude surveillée qu'on a donc pris la délibération tout à l'heure. Cela va ? C'est logique, il faut bien que quelqu'un le fasse. Cela marche ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

5-4 Personnel vacataire – Rédaction d'articles destinés au journal communal

M. le Maire : « Le personnel vacataire donc là c'est pour donner un coup de main à Franck qui passe beaucoup de temps sur la partie vous avez vu site etc ce qui veut dire qu'il y a quelqu'un qui l'aide pour la rédaction des articles. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

5-5 Mise en œuvre de travaux d'intérêt général (TIG) au sein des services municipaux

M. le Maire : « Mise en œuvre de travaux d'intérêt généraux au sein des services municipaux Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Oui Monsieur le Maire donc en fait simplement une délibération pour qu'on puisse accueillir des gens qui ont été condamnés avec une peine de travail d'intérêts généraux donc voilà il faut délibérer afin de les accueillir sur des missions bien précises.

M. le Maire : OK. Cela fait une dizaine d'années qu'on le fait. C'est donc un partenariat avec le procureur de la République. Ce n'est pas des gros délinquants, c'est généralement des gamins qui ont fait des incivilités et donc pour qu'ils comprennent le sens des bêtises qu'ils ont faites on les accueille, on les accompagne. Cela permet même d'en remettre quelques-uns sur le droit chemin et d'intervenir avant que cela se gâte véritablement. On a déjà eu quelques exemples de jeunes finalement qui se sont découverts en plus dans les équipes des vocations. Je trouve que c'est bien. Voilà cela marche ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

5-6 Contrat d'apprentissage

M. le Maire : « Contrat d'apprentissage. Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : Oui donc là c'est une délibération qui va nous comment dire nous amener à prendre un contrat apprentissage au niveau de la crèche on a le personnel qui est bien sûr en adéquation avec l'accueil de ce contrat d'apprentissage on est dans le cadre d'une formation et c'est bien que la ville puisse participer à l'apprentissage de nos jeunes.

M. le Maire : OK. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

Deux points d'information, le premier porte sur l'arrêté pris par le préfet sur l'autorisation environnementale relative aux projets d'extension de la zone industrielle est. Extension on a un petit bout chez nous pas grand, c'est vraiment un petit bout sur les 40 hectares on a vraiment un fond de parcelle mais quand il y a un fond de parcelle sur Saint-Laurent on est informé, on avait déjà délibéré là-dessus en conseil municipal, on l'a déjà évoqué donc c'est juste une information ce qu'on appelle du porter à connaissance. Et puis je souhaite aussi porter à votre connaissance selon la formule consacrée le fait que j'ai reçu un courrier de l'association Black Horse country qui m'informe de la fin de l'activité. La Black Horse country c'est un club de country comme son nom l'indique qui existe à Saint-Laurent depuis fin des années 2000, une vingtaine d'années et c'est Nathalie Picard qui gère cela et ils ont décidé de mettre fin donc c'est pour info. J'en ai terminé avec l'ordre du jour du Conseil municipal. Vous voyez cela a été quand même un petit peu chargé mais il n'y a pas de raison mais on était juste avant les vacances on n'allait pas vous laisser partir comme cela sachant que j'ai 2 autres informations, 2 dernières informations à vous donner la première de vous dire que vous n'oubliez pas qu'on va attaquer en fin de semaine les 4 jours de fête sachant que vous avez compris que le mercredi ce sera la semaine prochaine et sinon le reste cela devrait fonctionner. Je pense que vous allez quand même avoir je ne sais pas si vous avez vu le programme et c'est très dense, je pense que cela va le faire donc je compte sur vous. 2^{ème} information Christophe va nous parler de ce petit document que vous avez trouvé sur votre table.

M. Christophe Lourme : Donc là, vous voyez c'est une mise en valeur d'un travail culturel qui était mené avec nos écoles, l'école Lenglet, l'école Langevin, le service culturel, l'école de musique parce

qu'on travaille en transversalité ainsi que des illustratrices et qui permettent vous voyez d'arriver à un produit vraiment fini on remettra avec Madame Cartigny mercredi avec la présence des enfants une petite représentation vous êtes les bienvenus donc mercredi prochain 17h00. Voilà ce qui est intéressant à noter c'est que le concours de poésie on connaît puisque on était encore avec Monsieur le Maire au concours de dimanche dernier donc cela a un sens en fin de compte lorsqu'on écrit des poèmes à Saint-Laurent parce que cela touche énormément de monde et donc c'est tout à fait dans cette philosophie culturelle on développe en fin de compte la pensée de l'élève et vous voyez quand on parlait de l'intelligence artificielle heureusement qu'il y a encore des choses qui sont concrètement en dehors de la de l'intelligence artificielle.

M. le Maire : On est en train de négocier sur le transfert mercredi prochain parce qu'il y a des choses qui ne seront pas disponibles forcément parce que les gens ont pris des engagements enfin ils n'attendent pas après nous donc cela va être revu un petit peu. Il faudra que tu muscles un peu l'AAS. Très bien voilà donc le conseil est terminé.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire.
Nicolas DESFACHELLE

Le Secrétaire.
Angélique DELMEIREN-AZZAZ

